

La lettre d'infos

JOURNAL D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

MAIRIE DE
BOURDEAUX

Décembre 2023

N°6



LE MOT DU MAIRE



En cette fin d'année, l'actualité est particulièrement dramatique. Nous avons le privilège de vivre dans un territoire préservé de ces folies et la municipalité a à cœur de protéger ce bien vivre ensemble.

2023 fut une année de travail dense pour notre commune.

Nous avons modifié le Plan Local d'Urbanisme afin de changer la destination de certains bâtiments agricoles et leur permettre d'être rénovés en habitation ou en locaux touristiques.

Le Plan Communal de Sauvegarde est validé (cf. article dans cette lettre d'information).

Nous avons devancé l'échéance du 1er janvier 2026, imposant le transfert aux Communautés de communes de la gestion des assainissements collectifs, et confierons celle de Bourdeaux au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement (SIEA) dès 2024.

L'Enquête publique, préalable au déplacement de l'actuel centre de secours, à la sortie de Bourdeaux (en direction de Crupies), débutera en janvier 2024. Vous aurez la possibilité de consulter le dossier et rencontrer le commissaire enquêteur en mairie. La décision définitive, que j'espère favorable, sera entérinée en conseil municipal.

L'Oustalet va déménager, la municipalité sera attentive aux futures conditions d'utilisation du bâtiment : elle souhaiterait, en particulier, une surface ouverte en rez-de-chaussée. Nous en parlerons, ensemble, durant la visite que nous souhaitons organiser après le déménagement.

2023 se termine, vive 2024. Le samedi 13 Janvier à 16h toute l'équipe municipale vous invite à l'espace Pierry Belle (salle des Fêtes) pour partager une galette lors des vœux de la commune.

Passez toutes et tous de belles fêtes de Noël et de fin d'année.

Thierry Didier

Sur la route, une remise à niveau toujours utile



Une partie des participants aux ateliers « Mobilité automobile ».



A l'initiative de la Commission action sociale, des ateliers « Mobilité automobile » se sont déroulés les 21 et 22 novembre 2023, à la Maison des associations, organisés par « l'Automobile club association » et financés par des caisses de retraite. Le programme comprenait : une actualisation des principes du code de la route, la vérification des cinq sens (vue, ouïe, odorat, toucher, seul le goût reste secondaire !) et un audit de conduite automobile. L'occasion pour les 23 participants de mettre à jour leurs connaissances. Les stagiaires se sont déclarés particulièrement satisfaits du contenu et de l'ambiance de ces deux journées.

La municipalité exprime sa solidarité aux enseignants

Suite à l'assassinat du professeur des collèges Dominique Bernard à Arras, le 13 octobre 2023, Thierry Didier, au nom de la municipalité, a tenu à exprimer toute sa sympathie et son soutien aux enseignants du groupe scolaire Louis Faucon. Dans une lettre qu'il leur a adressée, il les invite « (...) à tous ensemble, résister à cette volonté de déstabiliser l'institution scolaire et, au final, la République. Nous serons avec vous pour que vos projets se réalisent malgré le climat de crainte du moment (...) ».

En signe de solidarité, plusieurs élus ont tenu à assister à l'accueil des élèves lundi 16 octobre 2023.

Pas de lingettes dans les toilettes !

Non biodégradables, les lingettes et autres produits assimilés sont bien trop souvent jetés dans les toilettes pour finalement terminer leur course dans la station d'épuration qu'ils obstruent. Conséquence : des pannes à répétition !



Les lingettes terminent dans les paniers de poste de relevage !

Les lingettes font partie intégrante de l'hygiène quotidienne, qu'elles nettoient les surfaces ou les fesses de bébé !

233 lingettes sont utilisées, par seconde, en France, elles présentent des dangers cachés. Lingettes en tous genres, lavettes « jetables », protections, et couches bébés... terminent de plus en plus souvent dans les égouts, même si elles n'ont rien à y faire.

PAS SI BIODÉGRADABLES

Contrairement aux idées reçues et indications sur les étiquettes commerciales, dans plus de 90% des cas les lingettes ne sont pas « biodégradables ». Il ne faut que quelques heures à nos eaux usées pour parvenir à la station d'épuration. A contrario, les lingettes se décomposent très lentement ; elles arrivent donc à la station en quasi parfait état. Il est très difficile de les déchirer et d'éviter les filasses qu'elles forment.

Les équipements tombent régulièrement en panne à cause d'elles, car elles obstruent les dégrilleurs, les pompes, les vannes et les canalisations. Cela entraîne :

- La mise en place d'une surveillance accrue de ces installations,
- Une augmentation des fréquences d'intervention sur le matériel (entretien – réparation),
- Le remplacement prématuré du matériel (pompe, dégrilleur ...),
- Un risque de débordement des réseaux d'assainissement (atteinte à la salubrité publique, pollution ...).

LA SOLUTION ?

Pour votre santé, pour l'environnement et l'exploitation des stations d'épuration, pour la préservation des canalisations et des systèmes de pompage, le message est simple : les lingettes sont à mettre à la poubelle et à évacuer avec les ordures ménagères.

Retour des cartes postales pour le bâtiment de l'actuel Oustalet

A travers la cinquantaine de propositions dont vous nous avez fait part pour le devenir de l'Oustalet, la tendance s'oriente vers un lieu « hybride ».

La Municipalité avait souhaité mesurer l'attachement de chacun à ce bâtiment, recenser et collecter des idées concernant des projets potentiels en associant les habitants du territoire à la réflexion.

La Municipalité remercie chaleureusement les personnes qui se sont exprimées via la carte postale mise à disposition dans les commerces et distribuée dans chaque foyer avec le Journal d'informations municipales de juin 2023.

La trentaine de réponses, reçue en retour, a permis l'expression de plus de cinquante propositions.

La synthèse de cette consultation vient enrichir et conforter les orientations et les réflexions menées par les élus du conseil municipal depuis ces derniers mois. Une tendance se dégage visant à créer un lieu « hybride » mixant des espaces dédiés à de l'activité culturelle, commerciale, éventuellement de formation et offrant des capacités résidentielles.

Il ressort également une volonté particulière d'ancrer le bâtiment dans les dynamiques du territoire, de construire un projet qui participe à la vie locale et d'améliorer les qualités des espaces publics de proximité (place de l'Eglise, bords de Roubion).

La réflexion continue avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et débouchera sur la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la reprise du bâtiment.

Les réponses en détail

Retour sur la CARTE POSTALE

<p>Résidence touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hotel et/ou Restaurant • Gîte/ Auberge de jeunesse <p>14</p>	<p>Résidence Active et logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidence artiste/ lieu culturel • Centre de formation • RDC commercial : magasin producteur/ coworking • Regroupement service public • Maison des jeunes <p>29 +</p>	<p>Résidence Habitée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logement appartement « classique » • Logement public spécifique • Résidence senior <p>10</p>
---	--	--

+ redonner sens au bâtiment public Placette...

Débroussailler, c'est limiter les risques d'incendies !

Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens, et la France n'est pas épargnée.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage est une obligation légale, sur les zones, classées à risque, du territoire français. Il est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Il facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. C'est la ceinture de sécurité face aux feux, en limitant leur propagation.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés, dans une zone à risque, à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues (voir le classement des zones avec votre mairie ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr).

Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de bâtiments ou autre équipement.

Cela consiste principalement à élaguer les arbres, couper les arbustes morts, limiter l'importance des haies et les éloigner des constructions, éliminer les déchets verts en déchetterie.

Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Roger Felix, conciliateur efficace

Alors que les tribunaux ont du mal à faire face à l'amoncellement des dossiers, la solution porte parfois un nom, le conciliateur de justice, auxiliaire de justice assermenté. Pour notre commune, il s'agit de Monsieur Roger FELIX. « *Sur l'initiative d'une des parties, j'essaie de trouver une solution amiable pour régler des différends de la vie quotidienne sans recourir à un procès* ». A Bourdeaux, sur 15 interventions effectuées depuis deux ans, Roger FELIX est parvenu, dans 80 % des cas, à trouver un accord entre les deux parties, « *le plus souvent pour des conflits entre bailleurs et locataires, des troubles de voisinage, des droits de passage ou des problèmes d'indivision* ». Le constat d'accord a, alors, valeur de force exécutoire. Roger FELIX peut aussi intervenir sur des litiges liés à la consommation ou sur des litiges commerciaux.

Le recours au conciliateur est simple, rapide et gratuit alors qu'un procès génère toujours des frais.

Vous pouvez contacter Roger Félix au 07 67 08 52 91.

Les rendez-vous se tiennent en mairie ou à l'Espace France service à Bourdeaux.

Plan communal de sauvegarde : savoir s'organiser face à une catastrophe

Avec l'adoption d'un plan communal de sauvegarde, la commune se donne les moyens humains et matériels de réagir promptement en cas d'événement exceptionnel.

Bourdeaux n'est pas, à proprement parler, une commune particulièrement exposée. Néanmoins, les risques existent et sont clairement recensés : risques climatiques (inondations, tempêtes, orages...), sismiques, glissements de terrain, risques liés au transport de matières dangereuses via la traversée du village par des camions...

Alors mieux vaut prévenir que guérir.

En adoptant par arrêté municipal le 2 octobre 2023 un plan communal de sauvegarde (PCS), dispositif de gestion de crise que l'Etat a rendu obligatoire pour toutes les communes de France, la municipalité s'organise pour protéger sa population (alerte, information, protection) et assister les services de secours en cas de catastrophe majeure.

UN ORGANIGRAMME DE CRISE

« *Avant même le PCS,* » confie Thierry Didier, maire de Bourdeaux, « *nous avons pris les devants, via le groupe de « La solidarité bourdeloise », en répertoriant les personnes vulnérables sur notre commune et en développant une solidarité autour d'elles. Nous savons où porter secours en priorité* ».

Dans le plan communal de sauvegarde, des lieux ont été

clairement identifiés. La mairie, tout d'abord, qui abritera le PC sécurité ainsi que la salle des fêtes (Espace Pierry Belle), qui hébergera les personnes sinistrées, avant de leur trouver un habitat disponible.

L'organisation des secours s'articule autour d'un organisme de crise dans lequel figurent le maire et le chef d'opération des secours. Ils pourront, si besoin, procéder aux réquisitions de matériel, denrées alimentaires...

La contribution de tous (élus, personnel communal, artisans ou bien encore agriculteurs) pourra être nécessaire. Ils seront contactés grâce à la constitution d'un annuaire opérationnel.

« *L'idéal serait d'entreprendre un exercice de crise grandeur nature, mais dans les faits cela nécessite un énorme investissement, mobilisant notamment les services de la Préfecture et les membres de la Protection Civile* » précise Thierry Didier.

L'élaboration d'un PCS n'est pas un aboutissement, mais la naissance d'une organisation qui doit évoluer. Sa mise à jour, tous les ans, et sa révision tous les 5 ans permettent d'assurer une actualisation régulière des documents et l'évaluation potentielle de la progression des risques.

RETOUR dans l'HISTOIRE

Au temps de la coiffure

**Il existe un salon de coiffure,
depuis le début des années
1940 à Bourdeaux !**



Stéphanie Terrot (à gauche) en compagnie d'Andrée Barnouin

La première coiffeuse pour femmes, Marie-Louise Reynier, a exercé Place de la mairie, dans une pièce de la maison de ses parents. Yvonne Benoit lui a succédé, Place de la Recluse. Elle élargit sa clientèle en ouvrant à la coiffure « messieurs ».

En octobre 1962, Andrée Barnouin, crée son salon de coiffure, Place de la Recluse jusqu'en 1967 puis Place Louis Chancel jusqu'en 1997.

Deux ans d'intermède et le 1er décembre 1999, Stéphanie Terrot reprend le flambeau en s'installant à, Place Suze-la-Rousse sous la désignation « Stéphanie Coiffure ». Elle reconnaît « *devoir beaucoup à Andrée Barnouin. J'ai appris auprès d'elle le métier et le sens de la rigueur* ». Une formation gagnante, car 24 ans plus tard, Stéphanie maintient son activité : « *J'ai beaucoup de monde de Pâques à septembre. Les gens qui viennent à Bourdeaux durant les vacances aiment venir se faire coiffer. Et puis l'hiver, il y a les fidèles clients du territoire !* ».

Andrée Barnouin, pour sa part, observe l'évolution de la profession. Le métier a changé depuis son époque ! : « *Les brushings ont détrôné les mises en plis et les indéfrisables. Désormais le métier est beaucoup plus technique* » confie-t-elle.

Pour nous joindre

Le secrétariat de Mairie est ouvert les lundi, mercredi, jeudi, et vendredi matin de 9h à 12h au 20, Place de la Chevalerie.
Téléphone : 04 75 53 32 04
Courriel : accueil@mairie-bourdeaux.fr
Site Internet : www.mairie-bourdeaux.fr

EN quelques LIGNES

Campagne de recensement



En 2022, selon l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), la commune comptait 686 habitants. Combien en 2024 ?

Nous le saurons après la campagne de recensement, obligatoire, effectuée, par la mairie, pour le compte de l'INSEE.

Entre le 5 janvier et le 17 février 2024, nos agents recenseurs (Mesdames Ghislaine Chalamet et Françoise Rousset) déposeront, dans la boîte aux lettres de votre domicile, une lettre d'information puis une enveloppe contenant les instructions à suivre avec un numéro d'identification et une date butoir de réponse. La saisie des informations sur le portail Internet sécurisé est privilégiée. Les personnes qui le désirent, pourront être accompagnées, pour le recueil des données, par un des deux agents recenseurs au cours d'un rendez-vous. Merci de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil !

Bien en place !

Depuis cet été, après consultation des riverains et de la Commission circulation-stationnement, le stationnement des véhicules, Place de la Chevalerie, a changé de configuration.

Concrètement, aux 6 places antérieures en épis, se sont substituées 3 places le long du trottoir. Les marquages au sol matérialisant ces nouveaux tracés ont été effectués par les employés communaux. Dans le même temps, le Grand Quai se dotait de quatre places de stationnement supplémentaires.

« *Le retour d'expérience est excellent, se félicite Mickael Belle, 2ème adjoint à la mairie. Les usagers sont satisfaits* ». Tout comme le restaurant « Le magasin général » qui, depuis cette nouvelle disposition, a pu aménager sa terrasse, plus à l'ombre, bien agréable lors des fortes chaleurs.

Une centaine de personnes au repas des anciens

C'est un moment privilégié que ce temps offert par la municipalité. Il s'est déroulé le 10 décembre en présence d'une centaine de personnes. Entourés des élus, les + de 70 ans se sont retrouvés autour d'un bon repas avec une animation musicale assurée par Fabrice Terrot. Les personnes qui n'ont pas souhaité participer au repas, recevront, à leur demande, un bon d'achat à valoir dans les commerces de Bourdeaux.